

Les JOP 2024 pour Paris Terres d'Envol : confiance mais vigilance

Bruno Beschizza, président de Paris Terres d'Envol et maire d'Aulnay-sous-Bois, Yannick Hoppe, maire du Bourget et André Veyssière, maire de Dugny, ont signé le protocole de cofinancement des JOP 2024 avec l'ensemble des organisateurs, Anne Hidalgo, présidente de la SOLIDEO et maire de Paris, Tony Estanguet président de Paris 2024, et le Premier ministre Edouard Philippe.

Ce nouveau protocole qui vise à trouver un équilibre entre la préservation de l'héritage attendu dans les villes et les économies budgétaires préconisées permet de conforter le projet olympique sur notre Territoire.

Le projet de village des médias et de cluster olympique sur les communes de Dugny et du Bourget a ainsi été préservé et même conforté malgré son réexamen budgétaire. Certains projets ont également été confirmés, comme la passerelle entre Dugny et Le Bourget au-dessus de l'A1 et le déménagement des écoles. Certaines modifications sont par ailleurs positives. C'est le cas notamment concernant l'augmentation des financements publics pour les Parcs des sports du Bourget.

Si les élus de Paris Terres d'Envol accueillent ces engagements avec satisfaction, ils n'en demeurent pas moins vigilants. Ils souhaitent rappeler l'implication financière forte de tout le Territoire, à hauteur de 20 millions d'euros en 2016 pour les JOP et que la contrepartie à cet engagement de l'ensemble des villes est que l'Etat examine avec bienveillance les dossiers de financement présentés par celles-ci.

A ce titre, les élus prennent acte de l'engagement que la piscine d'Aulnay-sous-Bois constitue d'ores et déjà un site d'entraînement olympique. Mais il faudra que ce soit le cas pour plusieurs autres sites du Territoire, tels que Le Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, et Villepinte.

Et les élus de Paris Terres d'Envol seront particulièrement vigilants concernant la question de ces sites d'entraînement olympiques mentionnée en point 28 du nouveau protocole. En effet, les montants prévus par la SOLIDEO pour ces sites d'entraînement sont un moyen de mettre en œuvre l'irrigation des JOP sur l'ensemble du territoire et de consolider l'héritage post-Jeux dans les villes.

Contact presse : Nicolas Borja / presse@paristde.fr / 01.48.17.88.10 ou 07.84.26.70.90

Paris Terres d'Envol est un Territoire de la Métropole du Grand Paris, créé le 1er janvier 2016, dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. Il fédère huit villes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte. Sa position géographique entre les deux aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget en fait un des territoires stratégiques de la Métropole du Grand Paris. www.paristerresdenvol.fr